

Commissions et / ou Conseil de Participation Citoyenne :

Engagement de Confidentialité et Recommandations

Préalable :

L'équipe municipale en place souhaite que la coopération d'un plus grand nombre soit effective et durable pour notre Commune.

En relation avec tous les agents au service des habitants, nous souhaitons mettre en œuvre une gouvernance permettant l'expression et la participation d'une majorité d'entre nous.

La conscience de devoir agir pour le présent tout en laissant la possibilité aux générations futures de vivre dans des conditions pérennes est un des moteurs de notre engagement.

Pour cela un certain nombre d'organisations (conseil de participation, commissions,...) seront ouvertes aux Loireauxençois et Loireauxençoises.

Implications, Recommandations & Organisation :

Les commissions et le Conseil de Participation Citoyenne permettent de collaborer et d'avancer avec une volonté affichée d'implication sur les projets présents ou futurs concernant Loireauxence.

A- Engagement personnel

- L'engagement dans une commission ou le Conseil de Participation Citoyenne est nécessairement désintéressé et doit s'inscrire dans la volonté de la recherche continue du bien commun.
- Vous avez une question ou vous avez la réponse vis-à-vis du sujet traité ? Alors osez partager vos expériences et proposer vos solutions !
- Soyez positif, respectueux et bienveillant. Valorisez toutes les idées : Plutôt que d'opposer des idées même divergentes, additionnez-les et développez-les. Vous n'êtes pas d'accord avec tout ? Identifiez et mettez en avant votre point d'accord pour mieux avancer sur vos différences. Si vous êtes en désaccord, proposez des alternatives, en expliquant en quoi et pourquoi vous les voyez profitables.
- Pensez aux conséquences de vos écrits : c'est votre image que vous engagez, c'est votre parole que vous exprimez. Alors comme dans vos comptes rendus ou échanges mails avec les autres pensez à l'impact qu'auront vos propos.
- Soignez la forme sans qu'elle soit un obstacle à la communication : pas de langue de bois, mais de la sincérité et de la transparence.

B- Organisation

- La gouvernance de chaque instance s'appuiera sur un duo de coprésidents, composé d'un élu et un loireauxençois.
- Chaque commission ou le Conseil de Participation Citoyenne aura un coprésident élu (conseiller municipal) ayant reçu la délégation du maire dans les domaines de compétences gérés
- Les réunions seront programmées avec vous dans un calendrier établi afin de mieux anticiper l'organisation de chacun des membres impliqués, élus ou non.

- Sans avoir un nombre exigé de membres mini ou maxi au sein d'une même instance, on devra compter nécessairement au moins 3 membres issus du Conseil Municipal.
- Pour le bon fonctionnement des instances, le nombre idéal minimum est de 9 membres.
- La fréquence des réunions est selon un calendrier annuel mis à jour chaque début d'année.
- Un Ordre du Jour (OJ), idéalement préparé par le duo de coprésidents, sera envoyé si possible une semaine précédant la réunion et au plus tard 3 jours avant.
- Un Compte Rendu (CR) sera rédigé puis validé par les coprésidents et transmis à l'ensemble des membres concerné, idéalement sous huitaine.
- Le maire sera destinataire des OJ et CR de chaque instance ainsi que le/la DG des services.
- Idéalement, l'animation de la réunion est assurée par le duo, charge à l' élu coprésident ayant la délégation de signature de l'organiser.
- L'écoute active et la prise de parole seront favorisées par le(s) animateur(s) en utilisant la « balle de parole » si besoin
-

Engagement & Confidentialité

Certaines données partagées lors des, tels que documents, études, rapports, analyses, fichiers de données, etc., pourront être sensibles et/ou confidentiels.

En conséquence, chaque membre s'engage à :

- Faire preuve de la plus stricte confidentialité concernant les propos échangés
- À n'en profiter d'aucune manière ou d'en tirer aucun avantage personnel direct ou indirect.
- Ne divulguer aucune information sauf accord express écrit du coprésident élu ou du maire.
- Participer activement à un maximum de réunions.
- Prévenir de son éventuelle absence en accordant un pouvoir le cas échéant.
- À se retirer temporairement si le sujet traité interfère avec des intérêts personnels.
- Respecter les engagements pouvant être pris auprès de l'instance concernée.
- Demeurer dans l'instance concernée au moins une année pleine.
- Proposer un nouveau candidat en cas de son désengagement d'une instance.

Exclusion :

Les Loireauxençois impliqués participent avec le désir de s'investir dans la thématique concernée, au travers de leurs compétences et motivations.

Pour autant, pourra être exclu d'une instance tout Loireauxençois impliqué qui manquerait aux règles édictées par le présent règlement (confidentialité notamment) ou encore tout membre dont l'attitude entraverait la sérénité du comité.

L'exclusion sera alors prononcée par le duo qui copréside ladite instance. En cas de forte tension, il reviendra au coprésident élu délégataire d'acter l'éventuelle révocation. En cas de litige extrême, il reviendra au maire de statuer après avoir rencontré la personne concernée.

Recueil de données

Conformément aux obligations du RGPD, les données personnelles que vous nous communiquez seront conservées par les services de la mairie dans le cadre des instances un an après la fin du mandat en cours. Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement de ces données.

Je, soussigné(e) (prénom et nom)

- accepte le présent document dans son intégralité et entre autres les notions de confidentialité,
- paraphe et signe ce document pour entériner mon engagement.

J'accepte le recueil de mes données personnelles selon les dispositions règlementaires en vigueur énoncées précédemment.

Le membre du Conseil de Participation Citoyenne :
Prénom & Nom
Mention manuscrite « lu et approuvé »

Le Coprésident délégataire du Conseil de PC :
Prénom & Nom
Mention manuscrite « lu et approuvé »

Le .. / .. / 2020 .

Le .. / .. / 2020 .

.....

.....

.....

.....